



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 17 janvier 2019  
Convocation des conseillers :  
le 17 janvier 2019



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 25 janvier 2019

**Présents :** Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

**Excusés :**

## Le Conseil Communal;

**Objet :** 7.1. Acte d'acquisition d'un immeuble en copropriété sis  
85, rue de l'Alzette; décision

Considérant qu'il s'agit d'un acte de vente entre la Ville et ESCHO S.A par lequel la partie venderesse, ESCHO S.A., cède à la Ville dans un immeuble en copropriété, sis a Esch/Alzette, 85, rue de l'Alzette, inscrit au cadastre comme suit: *Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord Numéro 1467/18198, lieu-dit : « rue de l'Alzette »>, place (occupée), bâtiment a habitation, contenant 03 ares 85 centiares*

o en propriété privative et exclusive :

- Local de poubelles constituant le lot numéro 001/U/A/81, au sous-sol, avec une surface pondérée de 5,46m<sup>2</sup>, faisant une quotité e 3,208/1000iemes
- Commerce-duplex constituant le lot numéro 006/U/B/81, au sous-sol, avec une surface pondéré de 199,09m<sup>2</sup>
- Commerce-duplex constituant le lot numéro 007U/B/00, au rez-de-chaussée, avec une surface pondérée de 259,82 m<sup>2</sup>, faisant une quotité e 305,341 /1000iemes

o en copropriété indivision forcé :

- Cinq cent quarante-deux virgule cinq cent vingt millièmes es parties communes, y compris le sol ou terrain (3,208 + 233,971 + 305,341 = 542,520/1000iernes).

Considérant que la vente est consentie et acceptée moyennant le prix de vente de 2.500.000,-€

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve**  
**par 11 voix oui, 3 abstentions et 5 voix non**

l'acte de vente entre la Ville et ESCHO S.A. portant sur l'acquisition d'un immeuble en copropriété sis 85, rue de l'Alzette à Esch-sur-Alzette pour le prix de 2.500.000.-€.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre